

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2018

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaients présents : David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen, Michèle Viala (à partir de 20h50), Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, adjoints - Eliane Sauteron, Véronique France-Tarif, Alexis Foret, Claudie Mory, François Rousseau, Mireille Ramos, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole (à partir de 21h15), Claude Thomas-Collombier, Yann Ombrellò, Alain Roche, Caroline Danhiez, Stéphane Charousset, Patrick Bernert.

Absents excusés représentés :

Michèle Viala (jusqu'à 20h50)

Ariane Wachthausen

Albert Da Silva

Hervé Dole (jusqu'à 21h15)

Gabriel Laumosne

Frédéric Henriot

Isabelle Ladousse

Rémi Darmon

Simone Parvez

Rachid Redouane

Pouvoir à Astrid Auzou-Connes

Pouvoir à Eliane Sauteron

Pouvoir à David Ros

Pouvoir à Yann Ombrellò

Pouvoir à Pierre Bertiaux

Pouvoir à Elisabeth Delamoye

Pouvoir à Elisabeth Caux

Pouvoir à Marie-Pierre Digard

Pouvoir à Alain Roche

Pouvoir à Caroline Danhiez

Absent :

Raymond Raphaël

Nombre de conseillers en exercice 33

Nombre de présents à 20h30 22

Nombre de votants 32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Astrid Auzou-Connes est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MAI 2018

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
13-avril	18-81	Convention de mise à disposition payante du bassin extérieur et des vestiaires femmes du stade nautique au profit de la ligue d'Ile de France de Natation pour l'organisation d'un Championnat open d'été des maitres d'Ile de France, le dimanche 27 mai 2018. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 2 420 €, conformément à la délibération portant sur le tarif de location des installations sportives
13-avril	18-82	Adoption du contrat n°2018-09D relatif au contrat d'assistance pour la procédure de consultation de promoteurs pour l'aménagement de l'Ilot de la Poste, attribué à la société AMENAGEMENT 77. Les prestations seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire égal à 22 350 € HT
26-avril	18-83	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin au profit de la Fédération Française d'Echecs pour l'organisation des 1ers internationaux de France du Jeu d'échecs rapide et Blitz du 9 au 13 mai 2018
25-avril	18-84	Convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'un logement au profit de Monsieur Christophe Ibrouchène
26-avril	18-85	Adoption du marché n°2018-03 relatif à la maintenance sur sites des horodateurs, attribué à la société URBIS PARK SERVICES, pour un montant forfaitaire annuel de 14 200 € HT dans le cadre du poste 1 et avec un maximum annuel de 15 000 € HT dans le cadre du poste 2
26-avril	18-86	Adoption du marché n°2018-05 relatif au gardiennage – mise à disposition de personnel de sécurité, attribué à la société SMCE. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum annuel seul de 25 000 € HT
26-avril	18-87	Convention de formation passée avec le Groupe Territorial – Antony Parc 2 – 10 place du Général de Gaulle 92160 ANTONY, pour un adjoint au maire, sur le thème « Assises de la dématérialisation ». Le montant de la dépense s'élève à 708 € TTC
26-avril	18-88	Convention de formation passée avec CARIDE Formation – 12 avenue du Québec SILIC 523 91946 COURTABOEUF, pour 4 agents communaux, sur le thème « Habilitation électrique BS ». Le montant de la dépense s'élève à 1 080 € TTC
19-juin	18-89	Adoption du contrat n°2018-06D relatif à l'acquisition d'un logiciel de rédaction des pièces administratives de Marchés publics, attribué à la société ACHATPUBLIC.COM, pour un montant forfaitaire annuel de 2 550 € HT concernant le poste 1. Le poste 2 est construit sur le modèle d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes assorti d'un montant maximum annuel seul de : <ul style="list-style-type: none"> - 5 200 € HT pour la première période ; - 1 200 € HT pour les deux autres périodes.

14-mai	18-90	Convention de partenariat avec l'association Inter'Val concernant le mini-séjour du 09 au 12 juillet 2018. Le montant de la dépense pour 14 jeunes, 2 animateurs et 2 éducateurs de l'association Inter'Val s'élève à 1 210, 80 €
25-avril	18-91	Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sanitaire équipé d'une salle de repos, situé rue Louise Weiss (face à la gare routière du Guichet), au profit des chauffeurs de la gare routière du Guichet
14-mai	18-92	Convention de formation passée avec AIPHONE SAS – ZAC du Bois Chaland – 6 rue des Pyrénées LISSES 91056 EVRY CEDEX – pour un agent communal, sur le thème « Acquérir les connaissances nécessaires à la maîtrise des produits de la gamme GT-B et JP » (logiciel). Cette formation est dispensée à titre gratuit.
14-mai	18-93	Convention de formation passée avec le CFA des métiers du sport et de l'animation 29 rue David d'Angers 75019 PARIS, afin de prendre en formation d'apprentissage par alternance une apprentie dans le cadre de l'obtention du BPJEPS « animateurs » mention Loisirs pour tous. Le montant de la dépense s'élève à 1 450 € TTC
14-mai	18-94	Adoption de l'avenant n°1 au marché n°2015-23 relatif à la fourniture de produits de traitement et de produits de nettoyage pour le stade nautique d'Orsay, attribué à la société BAYROL. Le présent avenant ne comporte pas d'incidence financière.
14-mai	18-95	Convention relative à la formation de maintien des acquis des sauveteurs aquatiques et des Maîtres-Nageurs Sauveteurs des collectivités ou établissements qui mettent gratuitement leurs installations nautiques à la disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne (SDIS)
24-mai	18-96	Convention de mise à disposition payante du terrain honneur rugby du stade municipal au profit de l'association des géologues de l'université Paris-Saclay (AGUPS) pour l'organisation d'un match de rugby le mardi 05 juin 2018. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 170 €
24-mai	18-97	Convention de mise à disposition payante des vestiaires et d'un demi bassin du bassin extérieur du stade nautique au profit du collège Aimé Césaire des Ulis le mardi 28 août 2018. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 195 €
24-mai	18-98	Convention de mise à disposition payante du terrain honneur de rugby du stade municipal au profit de l'UFR STAPS option rugby pour l'organisation d'un tournoi inter-promo de rugby le vendredi 8 juin 2018. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 255 €
16-mai	18-99	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de locaux au profit de l'association INTER'VAL (spécialisée dans la prévention s'adressant aux jeunes de 11 à 25 ans)
24-mai	18-100	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de l'église Saint Martin Saint Laurent au profit de l'association « La Compagnie » pour l'organisation de 2 concerts le 1 ^{er} juin 2018
16-mai	18-101	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de locaux au profit de l'Association des Employés Communaux d'Orsay (AECO)

24-mai	18-102	Convention avec l'association GIV à l'occasion du festival « Street Art Paradise » organisé par le service Jeunesse. Le montant de la prestation s'élève à 950 € TTC
24-mai	18-103	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la grande salle et du parking du gymnase MTE, au profit du Club Athlétique Orsay section Badminton pour l'organisation d'une fête de fin de saison le samedi 23 juin 2018
31-mai	18-104	Convention d'assistance technique avec une diététicienne, pour une durée de 48 heures maximum pour l'année scolaire 2017/2018. Le montant de la dépense s'élève à 48 € TTC par heure
04-juin	18-105	Convention de formation passée avec la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche chez Monsieur Walter Henry – 14 rue des Eteules 91540 MENNECY, pour 2 agents communaux, sur le thème « Prévention secours civique niveau 1 ». Le montant de la dépense s'élève à 122 € TTC
04-juin	18-106	Convention de formation passée avec La Gazette – Groupe Territorial – 10 place du Général de Gaulle – Antony Parc 2 92186 Antony Cedex – pour un agent communal, sur le thème « Rendez-vous des finances locales ». Le montant de la dépense s'élève à 498 € TTC
04-juin	18-107	Convention de formation passée avec ADIAJ Formation – 3 rue Henri Poincaré 75020 Paris – pour 10 agents communaux, sur le thème « Rédiger les délibérations, décisions, arrêtés et contrats ». Le montant de la dépense s'élève à 1 460 € TTC
07-juin	18-108	Convention relative à l'échange des données issues de la gestion de l'état-civil par voie électronique avec le département des Yvelines
04-juin	18-109	Adoption du contrat n°2018-07D relatif à l'acquisition de 2 fontaines à eau réfrigérées, attribué à la société WATERLOGIC, pour un montant forfaitaire de 1 078 € HT

2018-24 – FINANCES – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT)

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 1 contre (M. Charoussset), 3 abstentions (Mme Parvez, M. Roche, M. Redouane) :

- **Approuve** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS) du 31 mai 2018.

2018-25 – FINANCES – COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE D'ORSAY 2017 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents:

- **Constate** la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2017 et le compte administratif 2017 de la commune :

	Résultat de clôture exercice précédent : 2016	Part affectée à l'investissement en 2017	résultat exercice 2017	Résultat de clôture exercice 2017
Investissement	- 1 674 607,06		- 306 559,99	- 1 981 167,05
Fonctionnement	4 250 567,52	2 008 139,47	2 352 555,41	4 594 983,46
Total	2 575 960,46		2 045 995,42	2 613 816,41

- **Prend acte** du compte de gestion de la Trésorière, Madame Isabelle BAILLOUX, comptable de la commune d'Orsay, pour l'exercice 2017.

2018-26 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE D'ORSAY 2017 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, et le conseil siégeant sous la présidence de Madame Marie-Pierre Digard, première Adjointe au Maire, conformément au Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 6 abstentions (Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M.Redouane) :

- **Constate** la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2017 et le compte administratif 2017 de la commune.
- **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 667 826,59 €	5 211 819,70 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	13 920 540,00 €	13 871 201,20 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (SRU et FPIC)	369 852,00 €	363 866,84 €
023 VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	3 471 076,46 €	
042 OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 205 596,00 €	2 551 090,15 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 736 274,00 €	1 731 482,32 €
66 CHARGES FINANCIERES	670 953,00 €	663 897,63 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	130 444,00 €	129 131,74 €
68 PROVISIONS POUR RISQUES	145 600,00	145 600,00
TOTAL DEPENSES	27 318 162,05	24 668 089,58

Recettes	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017
013 ATTENUATION DE CHARGES	284 553,00 €	404 038,62 €
042 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	685 000,00 €	634 931,25 €
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 067 241,00 €	3 068 416,28 €
73 IMPOTS ET TAXES	17 695 041,00 €	17 907 635,76 €
74 DOTATIONS-SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 534 099,00 €	2 499 055,21 €
043 OPE ORDRE INTERIEUR SECTION		- €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	368 500,00 €	374 526,31 €
76 PRODUITS FINANCIERS	112 700,00 €	111 231,70 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	328 600,00 €	2 020 809,86 €
002 résultat de fonctionnement reporté	2 242 428,05 €	2 242 428,05 €
TOTAL RECETTES	27 784 912,05	29 263 073,04

Section d'investissement :

Dépenses	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017
040 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	685 000,00 €	634 931,25 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 800 000,00 €	107 800,68 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	155 131,00 €	155 130,50 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 168 139,00 €	2 109 011,50 €
16 CREDIT REVOLVING	900 000,00 €	827 302,41 €
16 REFINANCEMENT DETTE	7 723 924,00 €	3 283 023,83 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	423 894,10 €	211 974,45 €
204 SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	500 000,00 €	500 000,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES "ZAC"	1 183 242,06 €	310 242,77 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 753 474,27 €	2 052 314,48 €
26 Titres de participation	5 000,00 €	5 000,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	166 850,86 €	146 927,59 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00 €	1 304,30 €
001resultat d'investissement reporté	1 674 607,06 €	1 674 607,06 €
TOTAL DEPENSES	20 149 262,35 €	12 019 570,82 €

Recettes	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 471 076,46 €	
024 PRODUITS DE CESSION	1 350 500,00 €	
040 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS +	1 205 596,00 €	2 551 090,15 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 800 000,00 €	107 800,68 €
10 DOTATIONS- FONDS DIVERS ET RESERVES	461 000,00 €	644 590,64 €
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 008 139,47 €	2 008 139,47 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 003 982,42 €	349 330,72 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 000,00 €	110 578,23 €
16 CREDIT REVOLVING	900 000,00 €	769 501,73 €
16 REFINANCEMENT DETTE	7 723 924,00 €	3 283 023,83 €
27 AUTRES IMMOBILISATION FINANCIERES	213 044,00 €	213 044,02 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00 €	1 304,30 €
TOTAL RECETTES	20 149 262,35 €	10 038 403,77 €

- **Approuve** les restes à réaliser en dépenses pour 761 465,27 € et en recettes pour 796 786,00 €.
- **Constate** le résultat final de l'exercice 2017 :

A	Résultat final de la section d'exploitation :	4 594 983,46 €
B	Résultat final de la section d'investissement :	-1 981 167,05 €
C	Solde des restes à réaliser :	35 320,73 €
D=B+C	Résultat final de la section d'investissement :	-1 945 846,32 €
E=A+D	Résultat final à reporter en 2018	2 649 137,14 €

2018-27 – FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 AU BUDGET 2018 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents:

- **Décide** la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement du budget 2016, soit 1 981 167,05 € sur la ligne budgétaire 2018 codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépense d'investissement.
- **Affecte** le résultat net de 2 649 137,14 € de l'exercice 2016 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2017 codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement.
- **Approuve** les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 761 465,27 € et en recettes pour 796 786 €, reportés au budget 2018.
- **Décide** la couverture obligatoire du solde négatif d'investissement de l'exercice 2016 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2017 codifiée R1068 en recette d'investissement pour un montant de 1 945 846,32.

2018-28 – FINANCES – COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE D'ORSAY 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Constate** la stricte concordance entre le compte de gestion 2017 et le compte administratif 2017 de la commune.

Section	Résultat de clôture exercice 2016	Part affecté à l'investissement en 2017	Résultats exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	54 103,57 €		-293 809,15	-239 705,58 €
Exploitation	185 428,71 €	0,00 €	164 072,38	349 501,09 €
Total	239 532,28 €		-129 736,77 €	109 795,51 €

- **Prend acte** du compte de gestion de la Trésorière, Madame Isabelle BAILLOUX, comptable de la commune d'Orsay, pour l'exercice 2017.

2018-29 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE D'ORSAY 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, et le conseil siégeant sous la présidence de Madame Marie-Pierre Digard, première Adjointe au Maire, conformément au Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 6 abstentions (Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M Charoussat, M. Bernert, M.Redouane) :

- **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

Compte administratif 2017 (en euros HT)

Exploitation Dépenses	745 765,18	Investissement Dépenses	1 309 414,68
Dépenses réelles	389 065,65	Dépenses réelles	1 090 988,73
011 Charges à caractère général	226 618,83	16 Emprunts et dettes assimilés	223 670,83
012 Charges de personnel	120 000,00	16449 <i>Crédit revolving</i>	653 304,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	20 Immobilisations incorporelles	0,00
66 Charges financières	24 918,46	23 Immobilisations en cours	214 013,90
67 Charges exceptionnelles	17 528,36	13 Subventions d'investissement	0,00
Dépenses d'ordre	356 699,53	Dépenses d'ordre	218 425,95
042 <i>Opé d'ordre de transferts entre sections</i>	356 699,53	040 <i>Immobilisations en cours</i>	65 089,95
		041 <i>Emprunts et dettes assimilées</i>	153 336,00
Exploitation Recettes	909 837,56	Investissement Recettes	1 015 605,53
Recettes réelles	844 747,61	Recettes réelles	505 570,00
70 Produits de gestion courante	833 392,47	10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00
76 Produits financiers	0,00	16449 <i>Crédit revolving</i>	499 968,00
77 Produits exceptionnels	11 355,14	13 Subventions	5 602,00
Recettes d'ordre	65 089,95	Recettes d'ordre	510 035,53
042 <i>Quote-part subv d'invit virée résultat</i>	65 089,95	041 <i>Emprunts et dettes assimilées</i>	153 336,00
		040 <i>Opé d'ordre de transferts entre sections</i>	356 699,53
Excédent d'exploitation	164 072,38	Excédent d'investissement	-293 809,15
Excédent antérieur reporté	185 428,71	Déficit antérieur reporté	54 103,57
Résultat de clôture section exploit.	349 501,09	Résultat de clôture section invest.	-239 705,58

- **Approuve** les restes à réaliser en recettes pour : 305 488,60 €.
- **Approuve** les restes à réaliser en dépenses pour : 152 729,29 €.

2018-30 – FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 AU BUDGET 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents:

- **Décide** la reprise du solde positif d'exécution de la section d'investissement du budget 2017, soit 239 705,58 € sur la ligne budgétaire 2018 codifiée D 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépenses d'investissement.
- **Affecte** le résultat net de 262 554,82 € de l'exercice 2017 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2018 codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement.
- **Décide** la couverture obligatoire du solde négatif d'investissement sur l'exercice 2017 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2018 codifiée R 1068 pour la somme de 86 946, 27 €.

2018-31 – FINANCES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES DE FOURNITURES DE MOBILIER

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents:

- **Approuve** la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Commune d'Orsay et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune d'Orsay pour la fourniture de mobilier (Lots n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4).
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.
- **Autorise** le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment, à signer l'accord-cadre à bons de commandes correspondant.
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget de la Commune pour les années concernées.

2018-32 – FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT N°2

Monsieur le Maire étant membre de l'exécutif de l'association concernée, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 1 contre (M. Charousset), 4 abstentions (Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Décide** d'affecter une subvention exceptionnelle de 6 300 € à la Fédération Française des Echecs dans le cadre du 1er Championnat des Internationaux de France du jeu d'échecs Rapide et Blitz du 10 au 13 mai 2018 à Orsay.
- **Précise** que l'association devra fournir un bilan qualitatif et quantitatif dans les 6 mois qui suivent la fin de l'action subventionnée, conformément à la réglementation en vigueur.
- **Dit** que la dépense correspondante, soit 6 300 €, est inscrite au budget 2018 de la commune au compte 6574.

2018-33 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 abstentions (Mme Parvez, M. Roche, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Modifie** le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} juillet 2018 :

Pour la filière administrative :

Cadre d'emplois : rédacteurs territoriaux

Grade : rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 4 - nouvel effectif : 5
Grade : rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 4 - nouvel effectif : 5
Grade : rédacteur	- ancien effectif : 16 - nouvel effectif : 19

Cadre d'emplois : adjoints administratifs

Grade : adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 6 - nouvel effectif : 8
Grade : adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 19 - nouvel effectif : 16
Grade : adjoint administratif	- ancien effectif : 13 - nouvel effectif : 12

Pour la filière technique :

Cadre d'emplois : ingénieurs

Grade : ingénieur principal	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0
-----------------------------	--

Cadre d'emplois : techniciens

Grade : technicien principal de 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 1
Grade : technicien	- ancien effectif : 4 - nouvel effectif : 5

Cadre d'emplois : agents de maîtrise

Grade : agent de maîtrise principal	- ancien effectif : 8 - nouvel effectif : 7
Grade : agent de maîtrise	- ancien effectif : 11 - nouvel effectif : 10

Cadre d'emplois : adjoints techniques

Grade : adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 6 - nouvel effectif : 9
Grade : adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 24 - nouvel effectif : 23
Grade : adjoint technique	temps complet - ancien effectif : 85 - nouvel effectif : 82
	TNC 8/35 ^{ème} - ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1
	TNC 20/35 ^{ème} - ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0
	TNC 25/35 ^{ème} - ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 1

Pour la filière sociale :

Cadre d'emplois : psychologues

Grade : psychologue hors classe TNC 22/35^{ème} - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Grade : psychologue classe normale TNC 22/35^{ème} - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Cadre d'emplois : Puéricultrices cadre supérieur de santé

Grade : Puéricultrice cadre supérieur de santé classe normale - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Cadre d'emplois : Puéricultrices

Grade : Puéricultrice de classe supérieure - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Grade : Puéricultrice de classe normale - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

Cadre d'emplois : Infirmières (catégorie B)

Grade : Infirmière de classe supérieure - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Cadre d'emplois : Educateurs de jeunes enfants

Grade : Educateur de jeunes enfants - ancien effectif : 7
- nouvel effectif : 6

Cadre d'emplois : Auxiliaires de puériculture

Grade : Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe - ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 6

Grade : Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe - ancien effectif : 39
- nouvel effectif : 38

Cadre d'emplois : Agents territoriaux des écoles maternelles

Grade : Agent des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

Cadre d'emplois : Agents sociaux

Grade : Agent social principal de 1^{ère} classe - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Grade : Agent social principal de 2^{ème} classe - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

Grade : Agent social - ancien effectif : 10
- nouvel effectif : 9

Pour la filière culturelle et du patrimoine :

Cadre d'emplois : bibliothécaires

Grade : bibliothécaire principale

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Grade : bibliothécaire

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Pour la filière animation :

Cadre d'emplois : animateurs

Grade : animateur principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

Cadre d'emplois : adjoints d'animations

Grade : adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Grade : adjoint d'animation

- ancien effectif : 17
- nouvel effectif : 14

Pour la filière sportive :

Cadre d'emplois : conseillers des APS

Grade : conseiller des APS

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Pour la filière police :

Cadre d'emplois : gardiens brigadiers

Grade : gardien brigadier

- ancien effectif : 7
- nouvel effectif : 5

Hors filières :

Assistante maternelle

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Soit :

- un total des emplois budgétés sur le tableau des effectifs de la Mairie de : 381
- un total des emplois pourvus de 348 dont :
 - 224 agents titulaires et 119 agents contractuels
 - 1 emploi d'assistante maternelle
 - 4 postes d'apprenti

- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2018-36 – PERSONNEL COMMUNAL – AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE EN LIEN AVEC LES RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 3 contre (Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert) ; 1 abstention (M. Charoussat) :

- **Décide** de recruter des agents contractuels, au sein du service périscolaire pour assurer la mise en place des temps d'activités périscolaires conformément au schéma d'organisation retenu pour la ville d'Orsay pour l'année scolaire 2018/2019, sur une période allant du 1^{er} septembre 2018 au 5 juillet 2019 :

18 animateurs/trices, titulaires du CAP petite enfance, du BAFD ou d'un BPJEPS, pour assurer la surveillance cantine et l'animation des activités périscolaires, dans les conditions suivantes :

- 3 agents à raison de 31h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),
- 1 agent à raison de 29h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),
- 6 agents à raison de 26h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),
- 5 agents à raison de 24h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),
- 2 agents à raison de 20h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),
- 1 agent à raison de 19h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),

7 hôtes-ses d'accueil pour assurer la surveillance cantine, l'accueil des enfants et le suivi des activités sur chacun des sites, dont :

- 4 agents à raison de 25h00 par semaine sur 36 semaines (hors vacances scolaires),
- 3 agents à raison de 23h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),

Leur rémunération sera calculée par référence à un indice brut compris entre 340 et 400 selon le diplôme détenu.

- **Décide** de recruter 8 intervenants extérieurs pour assurer spécifiquement des ateliers auprès des enfants inscrits aux temps d'activités périscolaires sur une période allant du 1^{er} septembre 2018 au 5 juillet 2019 sur la base d'un taux forfaitaire d'un montant de 33,34 € brut de l'heure dans les conditions suivantes :
- 1 intervenant pour assurer un atelier sports ballon à raison de 8h par semaine sur 36 semaines,
- 1 intervenant pour assurer un atelier arts plastiques à raison de 8h par semaine sur 36 semaines,
- 1 intervenant pour assurer un atelier de stylisme à raison de 8h par semaine sur 36 semaines,
- 1 intervenant pour assurer un atelier expression corporelle à raison de 8h par semaine sur 36 semaines,
- 1 intervenant pour assurer un atelier athlétisme à raison de 8h par semaine sur 36 semaines,

- 1 intervenant pour assurer un atelier multisports à raison de 8h par semaine sur 36 semaines,
- 1 intervenant pour assurer un atelier arts plastiques à raison de 6h par semaine sur 36 semaines,
- 1 intervenant pour assurer un atelier de danse à raison de 6h par semaine sur 36 semaines,
- **Permet** le recrutement de 11 agents contractuels pour assurer les études à raison de 11h par semaine au maximum sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires) à compter du 1er septembre 2018 et jusqu'au 5 juillet 2019 si les effectifs des enfants inscrits le nécessitent. Ces agents devront justifier d'une formation supérieure (diplôme de niveau II & I) et seront rémunérés sur la base d'un taux forfaitaire de 15,99 € brut de l'heure.
- **Prévoit** plus globalement de pouvoir recourir à des agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité selon les conditions prévues aux articles 3-1° et 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 dès lors que les nécessités du service l'imposent, notamment dans les services suivants :
 - **pour assurer le service au sein de la restauration scolaire**, le recrutement d'1 agent contractuel à compter du 3 septembre 2018 et jusqu'au 5 juillet 2019, rémunéré sur la base de l'indice brut IB 340 à raison de 8h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),
 - **pour assurer la surveillance des bassins, en complément de l'équipe des éducateurs sportifs**, le recrutement d'agents contractuels, titulaires du BNSSA et rémunérés sur la base de l'indice brut 361,
 - **pour permettre de renforcer les effectifs sur la période estivale lorsque l'activité des services reste soutenue (coordination événementielle, centres de loisirs, stade nautique notamment).**
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2018-37 – PERSONNEL COMMUNAL – ADHESION AU SERVICE DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE DU CIG DE LA GRANDE COURONNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Adhère** à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au CIG de la Grande Couronne.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir à cet effet avec le centre de gestion.
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2018-38 – PERSONNEL COMMUNAL – RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE DU CIG DE LA GRANDE COURONNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** de renouveler l'adhésion de la ville d'Orsay au service de médecine professionnelle du CIG de la Grande Couronne.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir à cet effet avec le centre de gestion.
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2018-39 – ENFANCE – MODIFICATION DU TYPE D'USAGERS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** d'ajouter aux personnels titulaires, contractuels, saisonniers de la mairie et de l'Education Nationale, les agents de la Communauté d'agglomération Paris Saclay ayant leur bureau sur la commune d'Orsay.
- **Précise** que ce changement interviendra à partir du 1er septembre 2018.
- **Précise** que les tarifs ainsi que les modalités de calcul et d'application de l'indice de rémunération mises en application à l'issue du vote de la dernière délibération restent inchangées.

TYPES D'USAGERS	INDICES DE REMUNERATION	TARIFS REPAS au 01/09/2018
Personnels titulaires, contractuels, saisonniers de la Mairie, et de l'Education Nationale (écoles primaires d'Orsay), Personnels de la Communauté d'agglomération Paris Saclay ayant leur bureau sur la commune d'Orsay	IR < 311	3,66 €
	311 ≤ IR < 342	4,41 €
	342 ≤ IR < 387	4,91 €
	387 ≤ IR < 439	4,96 €
	439 ≤ IR < 490	5,47 €
	490 ≤ IR < 543	5,67 €
	543 ≤ IR < 596	5,96 €
	596 ≤ IR	6,28 €
Personnels stagiaires rémunérés ou non de la Mairie et de l'Education Nationale (écoles primaires d'Orsay)	311 ≤ IR ≤ 596	Gratuit
Personnels extérieurs intervenant auprès des services de la Mairie et de l'Education Nationale (écoles primaires)	Néant	8,54 €

2018-40 – ENFANCE – TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 2 contre (Mme Parvez, M. Roche), 1 abstention (M. Bernert) :

- **Décide** d'appliquer les nouveaux tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires conformément aux tableaux ci-dessous, à compter du premier jour de la rentrée scolaire 2018-2019, soit le 3 septembre 2018.
- **Précise** que la participation financière des familles est déterminée par le nombre de jours d'accueil et l'amplitude horaire d'accueil de l'enfant.
- **Précise** que le quotient familial est applicable à l'ensemble des activités (hormis pour les tarifs extérieurs).
- **Précise** que le créneau 15h30 à 16h30 est gratuit.
- **Précise** qu'en cas de dépassement du créneau horaire choisi, l'heure supplémentaire sera facturée aux familles au tarif occasionnel. Toute heure commencée est due.

Accueils périscolaires :

Périscolaire matin -Tarif horaire			
	Occasionnel		Extérieur
	Mini QF = 200	Maxi QF=2300	
Maternelle	0.80 €	3.68 €	4.69 €
Elémentaire	1.05 €	2.63 €	3.35 €

Périscolaire soir - Tarif horaire					
	Abonnement		Occasionnel		Extérieur
	Mini (QF 200)	Maxi QF = 2300	Mini (QF 200)	Maxi (QF 2300)	
Maternelle	0.80 €	3.68 €	0.88 €	4.05 €	4.69 €
Elémentaire	1.05 €	2.63 €	1.15 €	2.90 €	3.35 €

Accueils extrascolaires :

Mercredi et vacances - Maternelle Tarif journalier						
	Abonnement		Occasionnel		Extérieur	
	Mini (QF 200)	Maxi (QF 2300)	Mini (QF 200)	Maxi (QF 2300)	Abonnement	Occasionnel
Mercredi	2.70 €	29.17 €	2.98 €	32.09 €	37.18 €	40.90 €
Vacances	journée complète		4.19 €	45.29 €		57.72 €
	1/2 journée		2.98 €	32.09 €		40.90 €

Mercredi et vacances - Maternelle Tarif journalier avec panier repas (PAI)						
	Abonnement		Occasionnel		Extérieur	
	Mini (QF 200)	Maxi (QF 2300)	Mini (QF 200)	Maxi (QF 2300)	Abonnement	Occasionnel
Mercredi	2.28 €	24.98 €	2.54 €	27.69 €	32.79 €	36.29 €
Vacances	journée complète		3.75 €	40.89 €		53.11 €
	1/2 journée		2.54 €	27.69 €		36.29 €

Mercredi et vacances CESFO Maternelle et Élémentaire Tarif journalier			
		Mini	Maxi
		(QF 200)	(QF 2300)
Mercredi	journée complète	4,27 €	46,19 €
	1/2 journée	3,81 €	32,93 €
Vacances	journée complète	4,27 €	46,19 €
	1/2 journée (sans repas)	2,75 €	29,75 €

2018-41 – JEUNESSE – TRANSPORT SCOLAIRE – PARTICIPATION COMMUNALE A L'ABONNEMENT DE LA CARTE « IMAGINE'R » POUR LES COLLEGIENS ET LES LYCEENS

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 4 voix contre (Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, M. Redouane), 1 abstention (M. Charousset) :

- **Maintient** le soutien financier de la ville aux abonnements de la « carte Imagine'R scolaire » pour les élèves de la 6^e à la Terminale à hauteur de 80 €.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs au renouvellement de cette prise en charge.

2018-42 – INTERCOMMUNALITE – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUNE INFORMATIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY POUR LA MUTUALISATION DE LA DEMARCHE RGPD

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** les termes de la convention d'adhésion de la commune d'Orsay au service commun «Systèmes d'information » mis en place par la Communauté d'agglomération Paris Saclay, les missions sont élargies aux opérations de mise en conformité du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer les conventions d'adhésion au service commun « Systèmes d'information ».

2018-43 – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE OU A SON REPRESENTANT DE SIGNER LA FIN DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA CPS, DE L'ANCIEN CONSERVATOIRE SITUE AU 87 RUE DE PARIS A ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** de mettre fin à la mise à disposition d'un bien immeuble situé 87 rue de Paris par la ville d'Orsay à l'ex Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CPS), devenue Communauté Paris Saclay.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition avec la CPS, ainsi que tous les actes afférents à cette démarche.

2018-44 – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME – ACCORD DE PRINCIPE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION LONGUE DUREE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Donne son accord** de principe pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la Ville d'Orsay.
- **Précise** que ce service n'entraînera aucun frais à la charge de la Ville d'Orsay, les coûts du service étant partagés par le futur exploitant, les usagers et Île-de-France Mobilités.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

La séance est levée à 22 heures 30

Orsay, le 04 JUIL 2018


David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 04 JUIL 2018